



**United Nations
Environment
Programme**



UNEP/BUR/47/3
15 October 1995

Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles

Rabat, 9-10 novembre 1995

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION
DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES,
ASSORTI DE RECOMMANDATIONS SUR DES QUESTIONS
SPECIFIQUES S'Y RAPPORTANT**

(juillet - octobre 1995)



**United Nations
Environment
Programme**

EP



UNEP/BUR/47/3
15 October 1995

Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

- Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles

Rabat, 9-10 novembre 1995

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION
DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES,
ASSORTI DE RECOMMANDATIONS SUR DES QUESTIONS
SPECIFIQUES S'Y RAPPORTANT**

(juillet - octobre 1995)

Table des matières

Introduction

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

i) Coordination du programme

- a) Budget du PAM et position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- b) Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne
- c) Coopération avec la Banque mondiale (METAP)
- d) Réunion de coordination de l'Unité MED et des CAR
- e) Réunion extraordinaire des Parties contractantes
- f) Création d'un nouveau Centre d'activités régionales (CAR) pour une production propre

ii) Composante juridique

- a) Position des instruments juridiques approuvés par la Conférence de plénipotentiaires (Barcelone, juin 1995)
- b) Conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux et à leur élimination en Méditerranée (Protocole déchets dangereux)
- c) Conférence de plénipotentiaires sur les amendements au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique)
- d) Mandat du Bureau des Parties contractantes

iii) Développement durable

- a) Journées d'étude sur les politiques méditerranéennes de développement durable des zones côtières
- b) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- c) Programme d'aménagement côtier (PAC)

iv) Information et formation

B. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE RELATIF AUX OPERATIONS D'IMMERSION

v) Activités concernant les Protocoles tellurique et immersions

C. SURVEILLANCE CONTINUE ET RECHERCHE EN MATIERE DE POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE (MED POL)

vi) Activités de surveillance et de recherche

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NOCIVES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

vii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE COTIERE DE LA MEDITERRANEE

viii) **Gestion écologiquement rationnelle de la zone côtière de la Méditerranée**

- a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu- CAR/PB)
- b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP)
- c) Télédétection de l'environnement (CAR/TDE)

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES

ix) **Protection du patrimoine commun à la Méditerranée**

Aires spécialement protégées

ANNEXES

- ANNEXE I : Position, au 4 octobre 1995, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- ANNEXE II : Position, au 30 septembre 1995, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- ANNEXE III : Calendrier, au 1er octobre 1995, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- ANNEXE IV : Renseignements sur le Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP)
- ANNEXE V : Mandat du Bureau
- ANNEXE VI : Position, au 31 juillet 1995, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
- ANNEXE VII : Projet de mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Introduction

Le bref rapport récapitulatif que voici retrace les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des diverses activités menées par l'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales (CAR) depuis la Neuvième réunion ordinaire et la Conférence de plénipotentiaires des Parties contractantes (Barcelone, 5-10 juin 1995). Ainsi qu'en a décidé le Bureau lors de sa dernière réunion, ce rapport comporte aussi des propositions de recommandations touchant diverses activités pour examen et adoption par la présente réunion du Bureau.

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

(I) Coordination du programme

1. Le rapport de la dernière réunion du Bureau, tenue à Paris les 30 et 31 janvier 1995 (UNEP/BUR/46/3), a été publié et distribué à tous les membres du Bureau, points focaux du PAM, organisations des Nations Unies, organisations intergouvernementales ainsi qu'au Siège du PNUE.
Le rapport était également disponible sous la cote de l'un des documents de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, juin 1995).
 - a) Budget du PAM et position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
2. Au terme d'un retard prolongé, les contributions de l'Italie au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour les années 1992 à 1995 incluse ont été versées dans leur totalité (4.828.065 dollars E.U.) le 19 juin 1995.
3. Il convient de noter que le Bureau des Parties contractantes a joué un rôle très constructif au cours des années 1993-1995 en exerçant ses bons offices auprès de l'Italie et d'autres Parties contractantes en vue d'un versement rapide de leurs contributions au Fonds d'affectation.
4. Comme le Secrétariat l'a annoncé lors de la dernière réunion conjointe des Comités tenue à Athènes (avril 1995) et lors de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes tenue à Barcelone (juin 1995), les décisions suivantes ont été prises quant à l'utilisation du montant précité:
 - a) remboursement au PNUE des 689.000 dollars E.U. représentant le reliquat de l'emprunt opéré auprès du Fonds de réserve du PNUE pour couvrir les traitements de 6 mois au sein du PAM en 1994;
 - b) affecter un montant de 1.788.700 dollars E.U. au titre de provision pour le Fonds de roulement, ainsi qu'en ont décidé les Parties contractantes lors de leur Neuvième réunion ordinaire (voir annexe XIII, p.38 du document UNEP(OCA)/MED IG.5/16).
 - c) allouer les montants complets approuvés par les Parties contractantes au cours de leur Huitième réunion ordinaire pour les activités et frais de fonctionnement en 1995.

Le tableau de l'annexe I montre la position, au 4 octobre 1995, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, après prise en compte des opérations susmentionnées. L'excédent de 789.394 sera alloué en 1996, conformément au tableau des sources de financement approuvé lors de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (voir UNEP(OCA)/MED IG 5/16, p.38 de l'annexe XIII).

5. Le versement tardif de la contribution italienne a beaucoup freiné la mise en oeuvre des activités approuvées par les Parties contractantes en 1995. Les Centres d'activités régionales du PAM, ainsi que les organisations coopérantes, ont été invités à communiquer, dans le courant novembre 1995, une position estimative de leurs engagements financiers jusqu'à la fin de l'année, ainsi que l'état d'avancement de leurs activités.

Dès qu'il aura reçu ces renseignements, le Secrétariat indiquera, en fonction des priorités, les activités approuvées à l'origine par les Parties contractantes pour l'exercice 1995 et qui devront être réinscrites au budget 1996, et le Secrétariat informera le Bureau en conséquence.

6. Une position actualisée des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée figure également à l'annexe II.
7. Une réunion des directeurs des CAR s'est tenue du 25 au 27 septembre 1995 pour convenir des activités prioritaires à entreprendre en 1997, conformément à la Phase II du PAM et aux domaines d'activités prioritaires adoptés à Barcelone lors de la Conférence de plénipotentiaires de juin dernier.
8. En novembre et décembre de cette année, une proposition de budget 1997 sera finalisée, puis présentée au Bureau à un stade ultérieur pour examen. Ensuite, le budget-programme 1997 sera examiné et finalisé par la réunion des points focaux nationaux (Athènes, mai 1996) pour soumission à la réunion extraordinaire (France, juin 1996) en vue de l'approbation définitive.

Recommandations

- a) **Le Bureau est invité à autoriser le Secrétariat à finaliser le budget-programme 1997 pour soumission à la réunion extraordinaire des Parties contractantes, par l'entremise de la réunion des points focaux nationaux.**
- b) **Le budget-programme devrait être établi à la lumière des priorités assignées au PAM par la Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, juin 1995).**
- c) **Le Secrétariat présentera le projet de budget-programme 1997 à la prochaine réunion du Bureau (février-mars 1996) pour examen, en fournissant à titre indicatif un taux d'accroissement des contributions au budget-programme 1997.**

b) Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne (Barcelone 27-28 novembre 1995)

9. La Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne se déroulera à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995. Comme une partie de l'ordre du jour de la Conférence sera consacrée à la question de l'environnement avec établissement ultérieur d'un budget-programme, les pays méditerranéens Parties contractantes à la Convention de Barcelone devraient saisir cette occasion pour présenter à la Conférence la nouvelle phase du Plan d'action pour la Méditerranée avec ses domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005).

Recommandations

Le Bureau pourrait exprimer le voeu que le PAM soit invité à la Conférence euro-méditerranéenne. Dans ce cas, il est recommandé que le Bureau autorise son président, S.E. M. Nouridine Benomar Alami, M. Joaquin Ros (Espagne) et M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, de représenter le PAM à la conférence et d'y présenter les domaines prioritaires d'activités (1996-2005) en vue d'obtenir un aval au rôle du PAM dans la mise en oeuvre des activités en matière d'environnement-développement dans la région méditerranéenne, dans le cadre des décisions des Parties contractantes.

c) Coopération avec la Banque mondiale (METAP)

10. Des consultations répétées sont en cours avec la Banque mondiale en vue de renforcer et coordonner la coopération PAM/BM, notamment dans le cadre du programme METAP. A cet égard, le Coordonnateur du PAM et le Directeur du Plan Bleu ont pris part à la METAP Donor Retreat (Virginia, 19-21 juillet 1995) qui a donné lieu à un échange de vues et à un débat général. Cette réunion a fourni une contribution positive et constructive au processus de consultation en cours avec les donateurs, pays bénéficiaires et organisations régionales.
11. Le PAM était également présent à la réunion METAP sur la "constitution d'un portefeuille pour chaque pays en vue de l'aide du METAP" qui s'est tenue à Belek, Turquie, du 18 au 26 septembre 1995. Les propositions de portefeuille national ont été examinées. Il y a eu un premier échange de vues sur les mécanismes de coordination liés au programme METAP III et au rôle de chaque partenaire. Les propositions de portefeuille concordaient avec les objectifs généraux et priorités du PAM II puisqu'elles portaient, par exemple, sur la pollution des sites critiques, la gestion des eaux douces et la formation des capacités de création d'observatoires nationaux.
12. A la fin de la réunion, il a été convenu que chaque pays réviserait sa proposition en tenant compte des observations formulées et qu'il la soumettrait à nouveau au secrétariat du METAP. Le PAM recevra de la Banque mondiale des copies des propositions finales.
13. Au cours des consultations PAM/BM répétées, il a été convenu que le METAP et le PAM s'associeraient au PNUD pour former un Comité directeur chargé d'établir le programme de formation des capacités pour la prochaine phase du METAP qui

sera lancée au début 1996. En outre, le METAP et le PAM achèveront de concert la préparation du mandat concernant une évaluation de l'expérience acquise dans la région en matière de gestion intégrée des zones côtières, ils en superviseront ensemble la réalisation, et le METAP et le Plan Bleu/PAM hébergeront conjointement un séminaire régional en vue de lancer un réseau régional de surveillance de l'environnement.

Recommandation

Le Bureau pourrait demander au Secrétariat de poursuivre ses consultations avec la Banque mondiale en vue de renforcer la coopération et le partenariat avec celle-ci au cours de la période cruciale qui s'annonce dans l'histoire du PAM.

d) Réunion de coordination de l'Unité MED et des CAR

14. Une réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM s'est tenue du 25 au 27 septembre 1995. Cette réunion de réflexion intensive avait pour but de mener une consultation approfondie entre tous les organes du PAM sur la mise en oeuvre de la Phase II, les domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement, ainsi que d'autres décisions importantes de la Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, 5-8 juin 1995) et de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Barcelone, 9-10 juin 1995).
15. La réunion avait pour autre objectif de tirer parti de l'impulsion conférée à la région par l'évolution favorable du processus de paix au Moyen-Orient, la tenue de la Conférence économique d'Amman du 29 au 31 octobre et celle de la Conférence euro-méditerranéenne des 27 et 28 novembre 1995, et de présenter aux institutions financières des propositions concrètes de financement dans le cadre de ces développements majeurs et d'une grande portée.
16. A l'issue de ses délibérations, la réunion Unité MED/CAR a examiné la stratégie du PAM eu égard:
 - aux principales actions à entreprendre touchant les divers volets du Plan d'action, de la Convention et des Protocoles;
 - aux actions à entreprendre dans le cadre du Programme d'aménagement côtier (PAC);
 - aux aspects "organisation" et "coordination" touchant la restructuration du système interne du PAM, y compris la décentralisation d'activités et de responsabilités au sein du PAM en vue d'obtenir une meilleure intégration et participation active des CAR à la préparation et à la mise en oeuvre du programme ainsi qu'une cohésion plus manifeste des rôles, finalités et priorités entre tous les organes du PAM.
 - l'une des décisions de la réunion des CAR porte sur la convocation, juste avant la réunion des points focaux nationaux

pour les ASP (Mars 1996), d'une réunion d'experts qui sera chargée d'examiner et de finaliser, dans le nouveau Protocole relatif aux ASP et à la diversité biologique, l'annexe traitant des lignes directrices et critères à inclure dans la liste ASPIM. Comme aucun crédit budgétaire n'a été alloué à cette réunion, il a été proposé que le Secrétariat soulèverait cette question auprès du Bureau lors de sa réunion de Rabat en vue d'obtenir son approbation.

Il a été convenu de convoquer une deuxième réunion Unité MED/CAR en décembre 1995 en vue d'arrêter définitivement la stratégie du PAM à cet égard.

Recommandation

Le Bureau est invité à prendre note des décisions de la réunion et souhaitera éventuellement proposer une contribution supplémentaire qui renforcerait le processus de coordination et de mise en oeuvre du programme du PAM.

e) Réunion extraordinaire des Parties contractantes (France, juin 1996)

17. Ainsi qu'en a décidé la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, juin 1995), la réunion extraordinaire sera accueillie par la France dans la ville de Montpellier dans le courant juin 1996 (les dates provisoirement retenues étant celles des 24-28 juin). La réunion a pour objectif d'examiner et d'approuver le budget-programme 1997 et d'aborder d'autres questions pertinentes touchant le PAM.
18. La réunion extraordinaire sera précédée d'une réunion des points focaux nationaux du 6 au 10 mai 1996 en vue d'établir le projet de budget-programme pour 1997.
19. Le Secrétariat mène des négociations soutenues avec les autorités françaises en vue de finaliser l'accord de pays hôte pour la réunion extraordinaire.

f) Création d'un nouveau Centre d'activités régionales (CAR) pour la production propre (CAR/PP)

20. A leur Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, 5-8 juin 1995), les Parties contractantes ont accepté la demande du gouvernement espagnol visant à ce que le Centro de iniciativas para la producción limpia de la ville de Barcelone devienne un Centre d'activités pour la production propre dans la région méditerranéenne sous l'égide du PAM. La réunion a noté que le Centre serait entièrement financé par l'Espagne qui s'est engagée à communiquer des données détaillées concernant celui-ci aux Parties contractantes pour information ainsi qu'à la présente réunion du Bureau pour examen.
21. Il est prévu que le membre du Bureau représentant l'Espagne mettra celui-ci au courant des développements concernant cette question. L'Espagne a adressé au Secrétariat des données détaillées sur l'historique, les objectifs, les fonctions, les questions organisationnelles, administratives et financières,

et ces données figurent à l'annexe IV au présent rapport.

Recommandation

Le Bureau pourrait prendre note de ces informations et prier le Secrétariat de préparer les étapes suivantes en vue de l'établissement officiel de ce centre.

ii) Composante juridique

a) Position des instruments juridiques approuvés par la Conférence de plénipotentiaires (Barcelone, juin 1995)

22. L'Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles (Barcelone, 9-10 juin 1995) a été distribué dans les quatre langues du PAM à tous les points focaux nationaux, participants à la Conférence, organisations intergouvernementales et non gouvernementales (UNEP(OCA)/MED IG.6/7).
23. Lors de la préparation de la nouvelle brochure qui regroupera les textes in extenso du Plan d'action avec la Résolution de Barcelone et les domaines prioritaires d'activités, la Convention de Barcelone et ses cinq protocoles (immersions, situations critiques, tellurique, Aires spécialement protégées et "offshore"), le Secrétariat a relevé quelques divergences entre les textes établis dans les cinq langues. Ces divergences sont dues à des fautes de frappe ou de grammaire (y compris certaines omissions dans le texte espagnol) ou à une traduction contestable.
24. Après avoir consulté à ce sujet le conseiller juridique du PAM et le service juridique du Siège du PNUE, le Secrétariat en est venu à la conclusion que seules les fautes de frappe mineures pouvaient être corrigées mais qu'aucune correction pour traduction contestable ne saurait intervenir une fois que l'Acte signal a été signé. En cas d'éventuels différends, c'est l'article 33 de la Convention de Vienne sur le droit des traités qu'il convient d'appliquer.
25. En ce qui concerne les textes espagnols, le gouvernement espagnol procède actuellement à un examen complet des erreurs et divergences éventuelles et, une fois qu'il l'aura mené à bien, le Secrétariat formulera les recommandations voulues.

Recommandations

Le Bureau pourrait inviter instamment les Parties à accélérer le processus de ratification des nouveaux instruments juridiques du PAM approuvés par la Conférence de plénipotentiaires (Barcelone, juin 1995) et d'adhésion à ceux-ci. Le Secrétariat est d'avis que les membres du Bureau pourraient amorcer ce processus en accélérant la ratification de ces instruments, afin de donner l'exemple aux autres Parties contractantes.

Protocole "offshore"

26. En ce qui concerne le Protocole "offshore" qui a été approuvé par la Conférence de plénipotentiaires (Madrid, 13-14 octobre 1994), seules neuf Parties contractantes l'ont signé (Croatie, Chypre, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc et Tunisie). Au 15 octobre 1995, aucune ratification n'avait encore été notifiée.
27. Le Secrétariat a déjà rappelé aux Parties contractantes d'accélérer le processus de ratification du protocole "offshore".

Recommandation

- a) **Le Bureau pourrait inviter les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification du Protocole "offshore".**
- b) **Lors de la réunion de coordination de l'Unité MED et des CAR sur le programme du PAM (Athènes, septembre 1995), il a été convenu de recommander aux Parties contractantes que le Centre du REMPEC soit chargé du suivi de l'application du Protocole "offshore". Le Bureau pourrait prendre note de cette proposition.**
- b) Conférence de plénipotentiaires sur le projet de Protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux et à leur élimination en Méditerranée (Protocole déchets dangereux)
28. Conformément aux diverses décisions des Parties contractantes, en avril 1993 et septembre 1994 se sont tenues en Italie deux réunions d'experts au cours desquelles un projet de texte du Protocole relatif aux déchets dangereux a été élaboré. La deuxième réunion d'experts est parvenue à régler la plupart des rares questions en suspens. Cependant, certains pays ont exprimé des réserves (sur l'article 2 - Champ d'application du Protocole, l'article 4(4) - Obligations générales, et l'annexe I - Catégories de déchets classés comme dangereux).
29. Conformément à une décision de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995), une troisième réunion d'experts se tiendra au début 1996 en Turquie, en vue de régler les dernières questions pendantes. La réunion d'experts sera immédiatement suivie de la Conférence de plénipotentiaires chargée d'approuver et de signer le projet de Protocole.
30. La troisième réunion d'experts aura lieu à Izmir (Turquie) les 16 et 17 avril, et sera suivie de la Conférence de plénipotentiaires, toujours à Izmir, les 19 et 20 avril 1996. Toutes les dispositions préliminaires ont été prises pour la convocation des deux réunions.

Recommandation

Le Bureau pourrait décider de prendre note de ces informations et d'inviter instamment les Parties contractantes à prendre une part active à ces réunions et à faire tout leur possible pour régler les questions en suspens.

c) Conférence de plénipotentiaires sur les amendements au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique)

31. Ainsi qu'en a décidé la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, juin 1995), une réunion d'experts se tiendra à Syracuse, Italie, les 4 et 5 mars 1996, en vue de finaliser les amendements au Protocole tellurique. La réunion sera immédiatement suivie d'une Conférence de plénipotentiaires chargée d'approuver et de signer les amendements (Syracuse, 7-8 mars 1996).
32. Des consultations suivies sont en cours avec le gouvernement hôte pour la mise sur pied des deux réunions.

Recommandation

Le Bureau pourrait décider de prendre note de ces informations et d'inviter instamment les Parties contractantes à prendre une part active aux réunions.

d) Mandat du Bureau des Parties contractantes

33. En vue de rationaliser le travail du Bureau par la prise en compte de tous les développements survenus au sein du Plan d'action pour la Méditerranée, la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes a approuvé le mandat du Bureau des Parties contractantes qui avait été établi par le Secrétariat puis soigneusement revu et remanié par le Bureau lui-même lors de ses réunions de 1994-1995.
34. Le texte du mandat figure à l'annexe V au présent rapport.

Recommandation

Le Bureau est invité à appliquer dorénavant le nouveau mandat à ses réunions et à ses travaux.

iii) Développement durable

a) Journées d'étude sur les politiques méditerranéennes de développement durable des zones côtières

35. Pour définir des politiques de développement durable des zones côtières en Méditerranée, le gouvernement grec, en coopération avec le PAM et avec une contribution financière du ministère français de l'Environnement, va organiser des Journées d'étude sur les politiques de développement durable des zones côtières, les 26 et 27 avril, sur l'île de Santorin, Grèce.
36. Ces Journées d'étude ont pour objet d'échanger des expériences sur des pratiques, stratégies et mesures politiques aux niveaux local, national, régional et international en vue d'un développement durable des zones côtières de la Méditerranée.
Un rapport national de base sera établi par chacun des pays participants, et plusieurs communications importantes faites par des experts invités formeront

l'essentiel de ces deux Journées d'étude.

37. Il prévu que les résultats de ces Journées d'étude consisteront en un ensemble préliminaire de lignes directrices pour la mise en oeuvre de politiques de développement durable dans les zones côtières de la Méditerranée, et qu'ils pourront constituer une contribution importante à la Commission méditerranéenne du développement durable.

Recommandation

Le Bureau pourrait inviter instamment les Parties contractantes à prendre une part active aux Journées d'étude avec une représentation de haut niveau.

b) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

38. Les efforts déployés par les pays méditerranéens dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable ont culminé avec l'approbation du nouveau PAM Phase II et les modifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Ce processus avait pour principal objectif d'assurer un développement durable des ressources marines et terrestres naturelles et d'intégrer l'environnement dans les politiques de développement social, économique et d'occupation du sol.
39. La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) créée par les réunions de Barcelone (5-10 juin 1995) a été considérée comme l'organe fonctionnel qui, dans le cadre du PAM, assurerait le suivi efficace des diverses décisions des réunions des Parties contractantes pour ce qui a trait au développement durable et à la mise en oeuvre de l'Action MED 21, superviserait et renforcerait la coopération régionale, et rationaliserait la capacité intergouvernementale de prise de décision dans le Bassin méditerranéen pour l'intégration des questions de l'environnement et du développement.
40. La Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995) a demandé au Secrétariat de finaliser le mandat de la Commission qu'il avait établi avec le concours d'un petit groupe d'experts méditerranéens et sur la base des observations formulées par les Parties contractantes. Au 15 octobre, seules trois réponses avaient été reçues des Parties contractantes (Croatie, Israël et Turquie).
41. Sur la base de ces observations et de celles formulées lors de la Neuvième réunion ordinaire, le Secrétariat a établi une nouvelle version du mandat (annexe VII au présent rapport).
42. Première réunion de la Commission

S'agissant de la tenue de la première réunion de la Commission (envisagée immédiatement après la réunion ordinaire), trois options pourraient s'offrir au Bureau:

Option I:

Tenir la réunion immédiatement après la réunion extraordinaire, soit du 1er au 3 juillet 1996 à Montpellier. Cette option se heurte à deux obstacles:

- a) On ne peut plus écarter la possibilité -même faible- que la réunion extraordinaire ne soit pas à même d'arrêter le mandat de la Commission et de l'adopter. Particulièrement, la composition de la Commission est une question importante qui demande un certain temps pour être réglée.
- b) Même si le mandat de la Commission est adopté par la réunion extraordinaire, le délai compris entre la réunion extraordinaire et la première réunion de la Commission est trop court pour permettre aux pays de désigner les représentants qualifiés à la Commission, et au Secrétariat de préparer la documentation voulue et de prendre d'autres dispositions d'ordre logistique.

Option II:

Confier à la prochaine réunion des points focaux nationaux du PAM (Athènes, 6-10 mai 1996) le soin d'examiner et d'approuver le mandat de la Commission sans le renvoyer à la réunion extraordinaire. Par conséquent, chaque délégué à la réunion devra être muni par son pays du pouvoir de prendre les décisions nécessaires. Dans ce cas, la première réunion de la Commission pourrait se tenir à Montpellier du 1er au 3 juillet 1996.

Option III:

Tenir la première réunion de la Commission en octobre ou novembre 1996. On ménagerait ainsi un délai nécessaire aux Parties contractantes pour qu'elles adoptent le mandat lors de leur réunion extraordinaire et pour qu'elles désignent ensuite leurs représentants à la Commission, et au Secrétariat pour qu'il procède aux préparatifs nécessaires. Dans ce cas, la première réunion de la Commission pourrait se tenir en France comme il avait été d'abord décidé ou dans tout autre pays méditerranéen disposé à accueillir la réunion et à en assumer les frais.

Recommandation

- a) **Le Bureau est invité à examiner le texte du mandat de la Commission et à formuler des observations à son sujet.**
 - b) **En ce qui concerne la tenue de la première réunion de la Commission, le Bureau est invité à prendre sa décision parmi les trois options présentées ici par le Secrétariat.**
 - c) Programme d'aménagement côtier (PAC)
43. C'est la réorientation progressive du PAM d'une approche sectorielle de la lutte contre la pollution à une gestion intégrée des zones côtières conçue comme l'outil capital permettant d'explorer des solutions qui a motivé avant

tout l'approbation et la mise en oeuvre du Programme d'aménagement côtier (PAC).

44. Douze projets de PAC ont été approuvés par les réunions des Parties contractantes et se trouvent à différents stades d'exécution. Trois de ces projets ont été achevés (baie de Kastella, baie d'Izmir et littoral syrien) et les autres sont en cours.
45. Comme le PAM a accumulé une grosse expérience lors de la mise en oeuvre de ces projets, le moment est venu de confier à des experts indépendants une évaluation des résultats des projets qui ont été réalisés jusqu'à ce jour en vue d'améliorer les méthodes et la procédure de préparation et d'exécution des nouveaux projets.
46. Compte tenu des considérations qui précèdent, la dernière réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM (Athènes, 25-27 septembre 1995) a décidé d'amorcer le processus d'évaluation par des experts indépendants et elle est convenue des mesures visant à améliorer rapidement, entre-temps, la procédure de préparation de nouveaux PAC.
47. Il s'est également produit une prise de conscience que les ressources financières allouées aux projets de PAC - dont le nombre ne cesse de croître - n'étaient pas suffisantes.
48. Ce qui suit est un résumé des progrès réalisés jusqu'à ce jour dans les divers projets de PAC:

Ile de Rhodes (Grèce):

- La mise en oeuvre des diverses activités menées dans le cadre de ce projet est en bonne voie. Le deuxième rapport conditionnel à soumettre à la Banque européenne d'investissements (BEI) a été achevé pour toutes les activités portant sur la période octobre 1994-septembre 1995. La plupart des activités du CAR/PAP ont été menées à bien (gestion des déchets liquides, énergie, SIG et EIE). Deux autres documents, encore en préparation, consistent en l'Etude de gestion des ressources en eau et le Plan de gestion des déchets liquides. Ils seront incorporés dans l'Etude de gestion intégrée de la zone côtière de l'île de Rhodes.
- Sur la base des données recueillies lors de missions à Rhodes du CAR/ASP et des observations formulées par les autorités locales, un rapport intitulé "Lignes directrices pour la conservation de la nature et des ressources naturelles de l'île de Rhodes" a été établi.
- Un rapport final sur la surveillance de la pollution microbiologique de l'île de Rhodes a été préparé en septembre 1995. Le rapport couvre la période avril 1994 - avril 1995.
- Il est prévu que le projet, financé par une subvention de la Banque européenne d'investissements (BEI) sera achevé au 31 décembre 1995. Il est envisagé qu'une conférence de présentation finale se

tiendra au début de 1996 pour exposer les résultats du projet aux autorités grecques.

Albanie:

- La première partie de l'Etude de gestion des ressources en eau pour les cours fluviaux de l'Erzen et de l'Ishmi a été terminée (les documents ont été élaborés par des experts albanais). Le CAR/PAP a effectué une mission en Albanie le 7 novembre 1995 en vue de convenir avec les experts locaux de l'achèvement de la seconde partie de l'Etude. Des mandats ont été établis pour chacun des experts locaux, en plus des spécifications techniques destinées à l'Etude sur les ressources en eau. A la suite des deux missions d'experts du CAR/PAP effectuées en Albanie pour amorcer la rédaction du Plan de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) pour la région centrale côtière (Durrës-Vlora), le plan ICAM est d'ores et déjà en cours de réalisation et le projet de document (avec toutes ses annexes graphiques) devrait être achevé d'ici la fin octobre 1995 en vue de sa présentation aux autorités albanaises. Toutes les dispositions ont été prises pour la préparation d'une EIE sur le développement touristique de la baie de Lalzi. Une mission d'experts PAP est prévue pour novembre 1995. Entre-temps, un mandat est en cours d'établissement pour une évaluation de la capacité d'accueil touristique dans la même zone. En collaboration avec Dobbin Milus International, le CAR/PAP a achevé le rapport final de la phase I et établi une première version du rapport sur la phase II du Plan de gestion des régions littorales Sud et Nord. Les rapports adressés à la Banque mondiale ont suscité les appréciations élogieuses de celle-ci. La plupart des propositions contenues dans ces plans ont été acceptées par la Banque mondiale pour leur financement au titre de son programme METAP III.
- Une lettre a été adressée en juillet 1995 au président du Comité de protection de l'environnement pour solliciter des renseignements concernant une éventuelle assistance juridique du PAM.
- Un rapport final sur l'intervention du CAR/TDE dans le PAC albanais - pour la surveillance des modifications spatio-temporelles du linéaire côtier - est en cours d'élaboration; il comprend plusieurs tableaux sur lesquels les images satellite utilisées pour l'analyse multitemporelle des modifications du littoral, y compris les lagunes et les cours d'eau, sont correctement reproduites. Une réunion avec les autorités albanaises et des experts locaux participant aux travaux est prévue pour le 7 novembre, à Tirana, pour une première présentation des travaux avant la présentation finale qui devrait avoir lieu en janvier 1996. A cette occasion aura lieu le transfert à la contrepartie albanaise des images satellite et des bases de données pertinentes.
- Une mission d'experts du CAR/ASP s'est rendue en Albanie du 9 au 13 octobre 1995 afin de visiter des sites intéressants et de prendre contact avec les autorités albanaises compétentes. Cette mission avait pour principaux objectifs: a) achever la collecte de données sur le milieu marin et côtier pour la partie centrale du littoral albanais; ii) formuler des

propositions pour la gestion/protection des zones d'intérêt bioécologique et esthétique.

- Une mission d'experts du centre pour les 100 sites historiques est envisagée en vue d'examiner avec les autorités albanaises les travaux à accomplir aux sites de Durrës, Apollonia et Butrint. Un projet de l'étude de planification intégrée de la zone côtière d'Albanie sera publié à la fin octobre 1995. Les documents finaux sur le SIG et l'EIE devraient être prêts à la fin 1995.
- Une troisième réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour la région côtière albanaise se tiendra à Durrës du 21 au 23 novembre 1995.
- La présentation finale des résultats de l'ensemble des activités du PAC albanais est prévue pour février/mars 1996.

Sfax (Tunisie):

- Sur la base d'un mémorandum d'accord signé entre le CAR/PAP et le GRID-PNUE, il a été procédé à l'achat d'un ordinateur avec le matériel correspondant nécessaire pour amorcer un programme SIG à Sfax. La première phase du cours de formation au SIG s'est achevée en octobre 1995. Il est prévu que la deuxième phase s'achèvera à la fin 1995.
- Des sessions de travail entre le Plan Bleu (CAR/PB) et les équipes tunisiennes ont eu lieu à Sophia Antipolis (avril) et Tunis (juillet-octobre). Deux rapports ont été établis: "Analyse systémique de Sfax" et "Analyse structurelle de Sfax et identification des principaux paramètres". Le CAR/PB prévoit d'organiser en janvier 1996 un atelier interactif de décideurs chargé de débattre des hypothèses et scénarios.
- Le projet final de l'étude "Implication des changements climatiques sur la région côtière de Sfax" sera prêt à la mi-novembre 1995.
- Les activités menées par le CAR/TDE pour l'intégration des données météorologiques et l'application des profils de circulation de la mer aux données de la télédétection par satellite dans la zone étudiée au large de Sfax ont déjà été réalisées, et des dispositions sont prises pour leur présentation finale. La rapport correspondant est en cours d'établissement.

Fuka-Matrouh (Egypte):

- Le programme de surveillance de l'érosion du sol et de la désertification a été exécuté en 1995 par l'université d'Alexandrie, Faculté d'Agriculture. Il a été établi un mandat concernant une étude de gestion du sol qui fera partie du Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Fuka-Matrouh.
- Un expert en SIG du CAR/PAP s'est rendu à Marsa- Matrouh en mai 1995 pour y animer un cours de formation au SIG (deuxième phase)

destiné à des experts locaux et nationaux. En outre, il a été établi un mandat concernant l'application pratique du SIG aux besoins du Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Fuka-Matrouh. Des experts du CAR/PAP ont pris part à la présentation des résultats du PAC "Fuka-Matrouh" en septembre 1995. Cette présentation a fourni l'occasion de discuter et décider des détails des mandats concernant d'autres activités du PAC dont le CAR/PAP est responsable (Plan ICAM, ECA, EIE, gestion des ressources en eau, etc.)

- La troisième réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques pour la zone de Fuka-Matrouh (Égypte) s'est tenue à Alexandrie du 12 au 14 septembre 1995. Les membres de l'Équipe ont examiné le projet de rapport final et convenu d'un nouveau texte qui sera finalisé d'ici décembre 1995.
- Lors de la première réunion de présentation et consultation qui s'est déroulée à Matrouh du 18 au 20 septembre 1995, les principaux résultats ci-après du CAR/ASP ont été présentés: i) Ecosystème marin de la zone de Fuka-Matrouh (situation des espèces et des habitats), ii) Ecosystème terrestre de la zone de Fuka-Matrouh (situation, mesures de protection et de gestion), et iii) Patrimoine culturel de la zone de Fuka-Matrouh. Divers rapports et études ont également été présentés par des experts PAM et des experts nationaux. Les participants ont procédé à un examen des progrès réalisés et des problèmes rencontrés. L'achèvement du projet est envisagé pour le milieu de l'année 1996.
- Un rapport concernant l'intervention du CAR/TDE dans le PAC de Fuka-Matrouh (CAR/TDE/FM1) pour l'évaluation par télédétection des ressources naturelles a été rédigé et distribué à l'occasion de la première réunion de présentation du PAC de Fuka-Matrouh tenue les 18 et 19 septembre à Marsa-Matrouh, Égypte. Une image satellite Landsat de la zone étudiée a été transférée à l'université d'Alexandrie, Laboratoire de télédétection de l'Institut des hautes études et recherches.

Maroc:

- Suite à la décision de la Neuvième réunion des Parties contractantes (Barcelone, juin 1995) de poursuivre les travaux sur les cinq projets approuvés par les réunions des Parties, et notamment le projet de PAC pour le Maroc, et grâce aux fonds disponibles du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, il est prévu qu'une mission PAM se rendra prochainement à Rabat en vue d'y préparer le projet de document sur ce PAC, en coopération avec les autorités marocaines compétentes.

Algérie:

- Une mission PAM en Algérie devrait avoir lieu prochainement en vue de préparer le document de projet du PAC algérien avec les autorités algériennes concernées.

Israël:

- Il a été reçu d'Israël une demande de lancement du PAC pour ce pays et une mission de représentants de l'Unité Med est prévue pour le début décembre 1995.

Malte:

- Des consultations préliminaires sont en cours avec les autorités maltaises,. Une mission est prévue pour le début décembre 1995.
- Des activités ont été amorcées pour la conclusion d'un accord concernant le PAC "Malte". Le CAR/PAP a été chargé de coordonner les activités. Un examen des documents de planification existants a été effectué, et le secteur qui sera visé par le Plan de gestion de la zone côtière a été défini. L'accord sera signé, comme prévu, à la fin 1995.

Liban:

- Il s'agit du plus récent des projets de PAC. Les consultations avec les autorités libanaises ont déjà commencé. Une mission PAM se rendra au Liban en vue de discuter des activités à inclure dans le projet et de la zone retenue pour celui-ci.

iv) Information et formation

49. La bibliothèque de l'Unité qui abrite une collection spécialisée de publications scientifiques et techniques a fourni une aide précieuse et des services de référence à la communauté méditerranéenne de scientifiques, experts et étudiants. Au cours de la période du 15 juin au 15 octobre 1995, 28 visiteurs ont été accueillis et ont bénéficié d'une aide à la bibliothèque. Il a été répondu à soixante-douze demandes par courrier représentant un total de 257 rubriques.
50. Cent trente-neuf publications périodiques, 67 rapports techniques et 25 monographies ont été reçus, classés et traités.
51. La compilation des documents pour la base de données MEDDOCK s'est poursuivie avec la préparation du volume III de la *Liste des réunions et documents* dont la publication est prévue pour janvier 1996. Une base de données sur les ONG est en cours d'établissement.
52. Les rapports techniques suivants ont été publiés: No 93 "Etudes épidémiologiques liées aux critères de qualité du milieu pour les eaux de baignade, les eaux conchylicoles et les organismes marins comestibles" et No 94 "Actes de l'Atelier sur l'application de l'approche intégrée au développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau". Les rapports techniques No 91, 92 et 93 ont été envoyés à 420 membres de la communauté scientifique méditerranéenne et 50 exemplaires de chacun d'eux ont été expédiés au siège du PNUE, à Nairobi. Une brochure destinée à présenter le PAM-Phase 2 est en cours de préparation.

53. A la demande du WWF international (Bureau d'Athènes), une aide a été octroyée pour l'organisation et la gestion de la bibliothèque et un membre du personnel de nationalité grecque a été formé.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE RELATIF AUX IMMERSIONS

v) Activités concernant les Protocoles tellurique et immersions

54. La Turquie a retourné complétés les questionnaires sur la pollution d'origine tellurique.
55. Les données contenues dans les questionnaires sont en cours de traitement en vue de finaliser le document sur la pollution d'origine tellurique avant la fin 1995. Il est prévu de tenir une réunion restreinte d'experts dans le courant décembre 1995 afin de procéder à une évaluation plus poussée des questionnaires déjà reçus.
56. Deux réunions préliminaires se sont tenues au siège du Département Industrie et Environnement du PNUE en vue de mettre une dernière main aux préparatifs de la réunion d'experts sur la pollution industrielle qui doit être accueillie par la France durant la première semaine d'octobre 1996.

C. SURVEILLANCE CONTINUE ET RECHERCHE EN MATIERE DE POLLUTION EN MEDITERRANEE (MED POL)

vi) Activités de surveillance et de recherche

57. Au cours de la période juillet-octobre, des consultations soutenues ont eu lieu avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL afin de préparer les programmes nationaux de surveillance, vu la disponibilité de fonds. Ainsi, les programmes relatifs à l'Albanie, l'Algérie, la Croatie, Chypre, l'Egypte, la Grèce, Israël, le Liban, le Maroc, la Slovénie et la Syrie ont été établis et sont prêts à être adressés aux pays respectifs pour approbation et signature. Les programmes de la Grèce, de la Tunisie et de la Turquie ont été finalisés et signés. Les négociations se poursuivent pour les pays restants. Quant aux propositions de recherche, les institutions coopérantes des Nations Unies ont contacté les chercheurs responsables qui avaient soumis des propositions pour 1995 afin de finaliser les contrats respectifs.
58. Le 10 octobre 1995, l'accord sur le programme national de surveillance de la Grèce a été signé par Mme E. Papazoï et M. L. Chabason. Ce programme comprend la mesure des sources de pollution, de la qualité des eaux de baignade, des eaux côtières, des zones de référence et de la pollution transférée par voie atmosphérique.
59. Tous les coordonnateurs nationaux ont été contactés en sollicitant leurs observations sur les documents dont la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique tenue en avril 1995 (UNEP(OCA)/MED WG.89/12) n'avait pas eu le temps de débattre. Plus concrètement, les coordonnateurs nationaux ont été invités à communiquer leurs observations avant le 15 septembre 1995 sur six documents, et

notamment sur le "Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne - MED POL - Phase III (1996-2005)" (UNEP(OCA)/MED WG.89/5) en vue de la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui doit se dérouler du 18 au 22 mars 1996.

60. Dans le cadre du programme d'Assurance Qualité des données, deux échantillons ont été distribués à 75 laboratoires méditerranéens par le laboratoire MESL/MEI-AIEA de Monaco afin de tester la fiabilité de leurs procédures d'analyse pour la détermination des oligo-éléments dans les biotes et les sédiments. A la fin septembre, 20 laboratoires avaient répondu. De plus, des échantillons pour la détermination des contaminants organiques en traces dans des homogénats de végétaux marins ont été adressés à 50 laboratoires de 17 pays méditerranéens.
61. Deux stages de formation ont été organisés au cours de la période juillet-septembre 1995. Le premier, ou stage de formation COI/PNUE/OMS/FAO sur la chimie toxique et la toxicologie liées aux algues toxiques s'est déroulé à l'université de Trieste du 3 au 12 septembre 1995, et le deuxième, le stage de formation ICOD/PNUE/FAO/IOL sur l'application de l'écotoxicologie à la surveillance et à la maîtrise de la pollution marine s'est tenu à Gênes du 11 au 22 septembre 1995.
62. Des préparatifs ont été effectués pour la tenue du troisième atelier sous-régional sur la surveillance des contaminants chimiques dans les biotes marins afin de déterminer les tendances, qui est prévu à Alexandrie de 6 au 9 novembre 1995. Le quatrième atelier se tiendra à Rabat en 1996 pour les pays du Maghreb. Une circulaire a été adressée aux laboratoires concernés en les invitant à prendre part à la phase pilote du programme de biosurveillance qui doit démarrer au début 1996.
63. Les coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont été contactés et invités à proposer des candidats au stage de formation consacré au traitement, à l'analyse et à la présentation des données qui doit se dérouler à Trieste du 11 au 16 décembre 1995 dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement italien et qui est présentement exécuté avec l'université de Trieste.
64. Une réunion d'experts de tous les pays méditerranéens se tiendra à Athènes du 29 novembre au 2 décembre 1995 afin de dresser un état définitif des tendances de la pollution microbiologique au moyen des données des programmes de surveillance adressées par les pays.

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NOCIVES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

viii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)

65. Activités organisées par le REMPEC

- Un Cours sous-régional de formation à la gestion des situations critiques de pollution marine a été organisé à Haïfa, Israël, du 11 au 15 juin 1995. Les

participants provenaient de Chypre, de l'Egypte et d'Israël.

- Un atelier national à l'intention des décideurs a été organisé en Libye du 23 au 25 septembre 1995.
- Le stage régional de formation à la lutte contre la pollution marine accidentelle a été organisé du 6 au 14 octobre 1995 en coopération avec le Programme pour la mer Noire sis à Istanbul, Turquie.
- L'Exercice conjoint sous-régional d'intervention en cas de déversements accidentels a été organisé à Port-Saïd, Egypte, du 22 au 25 octobre 1995.

66. Activités auxquelles le REMPEC a participé

a) L'expert chimique du REMPEC a pris part:

- à des journées d'étude de l'OCDE sur l'évaluation des risques et la communication, dans le contexte de la prévention, préparation et intervention en cas d'accidents chimiques, Paris, 11-14 juillet 1995;
- la réunion du GESAMP au siège de l'OMI, Londres, 28 août - 1er septembre 1995;

b) L'expert technique du REMPEC a pris part:

- à une réunion de l'OMI sur l'essai du cours de formation modèle OMI-OPRC, Malmo, Suède (Université maritime mondiale), 10-14 juillet 1995;
- l'expert a octroyé une aide à Israël dans le processus du choix du matériel de lutte antipollution, Israël, 18-20 octobre 1995;

c) Le directeur a pris part:

- à la 37ème session du Comité OMI de protection du milieu marin, Londres, 11-15 septembre 1995;
- à la réunion OCDE du groupe d'experts sur les accidents chimiques, Paris, 19-21 septembre 1995;
- à la réunion des Equipes de travail sur l'intervention en cas de situation critique en mer Noire, Istanbul, 16-17 octobre 1995.

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE COTIERE DE LA MEDITERRANEE

viii) Gestion écologiquement rationnelle de la zone côtière de la Méditerranée

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu CAR/PB)

67. Réunion institutionnelle

La réunion du Bureau de coordination et du comité de synthèse du Plan Bleu s'est tenue le 31 août 1995.

68. Etudes systémiques et prospectives

Etude de suivi sur l'"actualisation des scénarios" à travers "les implications du modèle de développement durable en Méditerranée" Sept rapports prévus. Six déjà établis. Un rapport de synthèse sera alors distribué aux partenaires méditerranéens et servira de contribution principale au prochain séminaire sur les approches systémiques et prospectives (février 1996).

Préparation et publication du 8ème Fascicule PB "Tourisme et environnement en Méditerranée" et du 9ème fascicule "Transport et environnement en Méditerranée".

69. Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (MEDO)

Document de fond établi pour la 9ème réunion des Parties contractantes au titre de principale contribution à la phase préparatoire "Observation et évaluation de l'environnement et du développement en Méditerranée". Cinq fascicules ont été préparés concernant:

- La fonction Observatoire méditerranéen
- de la problématique aux indicateurs: l'exemple de l'eau
- les institutions consacrées à l'environnement dans les pays méditerranéens
- la suite à donner à l'Action 21 pour la Méditerranée
- les méthodes et les outils.

Quatre "Profils de pays: institutions-environnement-développement" pour l'Albanie, la Turquie, la Tunisie et le Maroc ont également été préparés.

En septembre, une mission a eu lieu auprès de la Commission européenne (Bruxelles) pour y rencontrer plusieurs Directions générales (DG) à propos du futur appui financier à l'Observatoire.

Un document de projet sur l'Observatoire turc a été établi avec les homologues

turcs et soumis à la DGXI/CEE/programme LIFE en vue d'un appui financier.

Une aide a été fournie à l'Observatoire tunisien pour le choix du consultant, la mise au point du mandat et les activités de suivi.

Il a été convenu avec le programme METAP d'un contrat concernant "les indicateurs de surveillance de l'environnement et les jalons de rendement" au titre de phase préparatoire à METAP III. Le PB a participé à la réunion du METAP, tenue à Belek, Turquie, en septembre 1995, qui a débattu des portefeuilles nationaux et régionaux, y compris une proposition du Plan Bleu pour les cinq prochaines années. Un important séminaire est en préparation (15-18 janvier 1996, Damas) auquel participeront les partenaires du METAP, le PNUD, le CEDARE, l'OSS).

Une consultation a eu lieu avec l'IPS (International Prospective Technological Studies) sur le thème "Recherche et développement sur la gestion de l'eau: qui fait quoi dans les pays méditerranéens". La coopération et la consultation ont été réalisées avec l'OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel) sur l'indicateur "eau".

En outre, il y a eu une coopération et une consultation avec MEDWET sur les "Ressources en eau dans les zones humides de la région méditerranéenne".

70. Activités diverses

Le CAR/BP a participé à des séminaires sur divers thèmes concernant ses activités, à savoir:

- Semaine franco-libanaise de l'environnement", Beyrouth, 13-17 octobre 1995;
- Séminaire sur le thème "Scénarios et stratégies à l'échelle globale pour le XXIème siècle: méthodes et outils", Paris, 27-29 septembre 1995;
- Statistiques sur l'économie et l'environnement - CEE(ONU)/EUROSTAT/IFEN, Mèze (France), 11-14 septembre 1995.

b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP)

Planification et gestion intégrées des zones côtières de la Méditerranée

71. Un séminaire national sur le développement durable dans les zones côtières a eu lieu à Jérusalem (Israël) du 10 au 13 septembre 1995. Y ont pris part plus de 100 experts israéliens réputés de plusieurs ministères ainsi que de sociétés nationales et privées. Du côté du CAR/PAP, la représentation au séminaire était conduite par son directeur, avec un groupe d'experts éminents de Grèce, des Pays-Bas et de Croatie. La réunion a fourni une excellente occasion de présenter l'expérience israélienne dans l'application du concept de développement durable mais aussi de prendre connaissance des expériences d'autres régions du monde, notamment de celles dans lesquelles l'application du concept a notablement avancé en ce qui concerne les problèmes des zones côtières.

72. Une réunion d'experts s'est tenue dans les locaux du CAR/PAP, à Split, le 23 juin 1995. Les participants y ont examiné et accepté à titre préliminaire les Lignes directrices sur la capacité d'accueil touristique. Ce document fait actuellement l'objet d'une mise au point graphique pour publication et distribution aux pays méditerranéens intéressés. Une proposition de module de formation à un tourisme durable sur la base des Lignes directrices est en préparation.
73. Des préparatifs sont en cours pour la tenue d'un cours national de formation au SIG, à Chypre, en octobre 1995. Les experts du CAR/PAP s'attacheront aux applications du SIG et à la gestion intégrée des zones côtières. La première présentation de ce type a eu lieu en octobre de cette année lors de journées d'étude internationales organisées à Malte et auxquelles les experts du CAR/PAP avaient été invités à participer.
74. Il a également été procédé à des préparatifs pour la mise au point d'autres outils et techniques de gestion intégrée des zones côtières dont le CAR/PAP est chargé. On mentionnera notamment la rédaction du mandat concernant un système de classement à instaurer pour les franges côtières étroites (une étude de cas provenant de la Croatie) en passant en revue tous les avantages pour divers types d'utilisation. Outre le SIG d'autres formes de systèmes d'appui à la décision serviront également à mettre au point le système de classement dans la perspective d'une gestion simple des zones côtières.
75. Le CAP/OZC du PNUE a publié les Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières en anglais; le document a fait l'objet d'une large diffusion (n° 161 des rapports techniques sur les mers régionales). Le CAR/PAP en a assuré la traduction en français. Cette version des Lignes directrices sera également publiée très prochainement par le CAP/OZC. Actuellement, le document est en cours de traduction en croate avec le concours financier du gouvernement croate.

Etude d'impact sur l'environnement

76. Des préparatifs ont été effectués pour l'organisation d'un bref cours de formation sur l'application de l'EIE en Syrie. A la suggestion des autorités syriennes, le cours se tiendra à Homs en décembre 1995. Il sera assuré par des experts du CAR/PAP.
77. Des activités ont été amorcées pour l'adaptation et la présentation de cas d'EIE couronnés de succès dans des pays méditerranéens en vue d'un examen critique de ces cas et de leur présentation aux Parties contractantes. Il a été demandé à l'Espagne, la France, la Turquie, Israël et la Croatie de choisir des études de cas de ce type pour publication.

Gestion des ressources en eau

78. Les Lignes directrices pour la planification intégrée, la gestion et l'utilisation des ressources en eau sont en préparation, conformément aux conclusions adoptées à un atelier du CAR/PAP organisé à Marseille en novembre 1994. Une réunion d'experts qui s'est tenue à Malte au début juillet de cette année

avait pour tâche de définir le contenu des Lignes directrices et le mandat concernant leur préparation.

79. Un cours de formation à l'approche intégrée de la planification, gestion et utilisation des ressources en eau sera également organisé à Malte par le CAR/PAP, en décembre de cette année. Il rassemblera 15 stagiaires. Les experts du CAR/PAP prépareront un ensemble de documents de formation sur la base du mandat correspondant.
80. Le CAR/PAP a achevé la mise au point des actes des Journées d'étude sur la planification, gestion et utilisation des ressources en eau (Marseille, novembre 1994). Toutes les communications présentées à ces Journées d'étude ont été revues et mises en forme, et il y a été ajouté un avant-propos en anglais et français. Le document est en cours de publication au titre de n° 94 de la Série des rapports techniques du PAM.

Aquaculture

81. A la suite d'une réunion d'experts tenue à Montpellier, une équipe d'experts engagés par le CAR/PAP est en train d'établir des Lignes directrices pour la sélection de sites se prêtant à l'aquaculture. Ces Lignes directrices seront examinées lors d'un atelier qui est prévu à Héraklion, Crète (Grèce), du 1er au 4 novembre de cette année. En plus des Lignes directrices, l'atelier examinera aussi les rapports nationaux consacrés aux problèmes du choix de sites pour l'aquaculture.

Erosion du sol

82. Le CAR/PAP exécute actuellement son programme sur la surveillance et la cartographie des processus d'érosion en Turquie et en Tunisie, de même que les activités concernant la rédaction de Lignes directrices pour la cartographie de l'érosion. Il est prévu que ces Lignes directrices seront achevées à la fin de l'année.

Activités diverses

83. Le CAR/PAP s'est évertué à améliorer l'information sur ses activités. A cet effet, une brochure de promotion est en préparation et elle présentera, sur un mode simple, les activités du CAR/PAP. De plus, le CAR/PAP prépare aussi un compendium des principaux documents qu'il a publiés au cours de la période 1985-1995. Sous le titre de chaque publication, il y aura un bref résumé de celle-ci en anglais et en français.
84. En de multiples occasions, le directeur et d'autres experts du CAR/PAP ont été invités à présenter leur expérience et leur approche de la planification et de la gestion des zones côtières. Leurs présentations ont été accueillies avec un vif intérêt à Gênes, Tampa, Ankara, Malte, Tarragone, etc.
85. Le CAR/PAP a poursuivi son assistance au CAP/OZC dans la mise en oeuvre d'activités de gestion intégrée de zones côtières (en dehors de la Méditerranée).

86. La coopération du CAR/PAP avec les autorités croates, ainsi que d'autres autorités et institutions, s'est avérée excellente. Le gouvernement a fourni un plein appui au Centre, lui permettant ainsi un fonctionnement sans heurts. De plus, le gouvernement a adopté le statut du Centre dont dépendait son enregistrement conformément à la nouvelle législation croate sur les institutions publiques.
87. Les travaux du Centre n'ont pas été exempts de problèmes, le principal ayant été le manque de fonds du premier semestre 1995 qui a entraîné le report de nombreuses activités. Mais en dépit de cela, plusieurs activités ont été maintenues et seront menées à bon terme d'ici la fin de l'année, autrement dit jusqu'au moment d'approbation des fonds pour 1995.

c) Téledétection de l'environnement (CAR/TDE)

88. La collecte auprès des centres de téledétection de la Méditerranée de renseignements sur leurs activités, équipement technique et experts s'est poursuivie, et une première synthèse a été établie. De plus, le centre a lancé une proposition de soumission de rapports analytiques sur les applications de la t téledétection en Méditerranée qui seraient publiés dans un numéro du périodique italien de téledétection "Sisteme Terra" entièrement consacré à ces questions. Certaines réponses favorables ont déjà été reçues.
89. La première phase du projet DAPHNE - sur le classement et l'observation multitemporelle de la végétation et des zones arides dans l'ensemble des Etats méditerranéens - a été achevée. Elle portait sur l'analyse multitemporelle de plus de 2.500 images satellite NOAA-AVHRR quotidiennes jusqu'à octobre 1993, sur la base de laquelle il a été procédé à une agrégation de la région méditerranéenne. Plus concrètement, 40 agrégats différents ont été relevés, chacun d'eux se caractérisant par une dynamique particulière de végétation due principalement à divers types phénologiques et productifs. Le projet pourrait être exécuté au cours des prochaines années. A cette fin, le CAR/TDE a commencé à envisager l'instauration de relations synergiques avec d'autres partenaires, dans l'ensemble du bassin méditerranéen, en vue de la validation de l'agrégation obtenue pour la région. Dans ce contexte, une réunion avec la FAO a été fixée au 20 octobre 1995 afin de présenter les résultats concrets et d'examiner la possibilité d'une liaison avec le Plan d'action pour les forêts de la FAO.
90. Le CAR/TDE a pris part à la réunion entre l'Unité MED et les CAR au cours de laquelle il a présenté une synthèse des activités auxquelles il était disposé à participer dans le cadre du PAM Phase II et des domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005). En conclusion de la réunion, il a été confirmé que le CAR/TDE participerait activement aux travaux concernant la conservation des sols, le couvert forestier/végétal et l'urbanisation.
91. A l'occasion de la visite du Coordonnateur du PAM à Palerme, le 5 octobre 1995, le directeur administratif du CAR/TDE a fait part de la volonté du Centre de lancer, dans le cadre du PAM et conformément aux recommandations des Parties contractantes, le programme intitulé "Téledétection en Méditerranée". Le directeur administratif a formulé l'espoir que, après avoir fait l'objet

d'observations et d'éventuelles intégrations, ce programme serait soumis à la réunion du Bureau en vue de sa présentation aux Parties contractantes en juin 1996. A cette occasion, il a été convenu qu'il serait opportun d'organiser une réunion de l'Unité MED et des CAR à Rome en décembre prochain afin d'étudier une meilleure harmonisation des activités des CAR, notamment dans le cas des activités "observatoire" et apparentées à l'échelle de la Méditerranée.

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES

ix) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée

Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

92. Une enquête menée le long du littoral Est de la Libye du 19 juin au 5 juillet 1995 a comporté la prospection d'environ 1.000 km de côte en vue d'y relever la présence d'activités de nidification. L'enquête a permis de découvrir d'importantes zones de nidification de Caretta caretta situées entre la ville de Syrte et la frontière égyptienne. Elle était organisée par le CAR/ASP en collaboration avec le WWF, MEDASSET et les autorités libyennes. Le rapport final de l'enquête doit être publié à la fin octobre 1995. Le CAR/ASP prépare un programme de suivi en collaboration avec le point focal national pour les ASP.
93. Le CAR/ASP a organisé du 23 au 30 juillet 1995, à Dalyan, Turquie, une session de formation à la conservation des tortues marines. Cette session était organisée en collaboration avec le ministère turc de l'Environnement et le WWF international. Des stagiaires provenant des pays suivants y ont pris part: Algérie, Croatie, Egypte, Liban, Libye, Malte, Maroc, Slovénie, Tunisie et Turquie.
94. Dans le cadre de la campagne coordonnée de marquage des tortues marines lancée par le CAR/ASP, un manuel sur les techniques de marquage a été composé. Il constitue un appui technique aux équipes de marquage dans les pays participant à cette campagne.
95. En collaboration avec le Département des pêches (Chypre) et la Société chypriote pour la flore et la faune sauvages, le CAR/ASP a appuyé la participation de deux stagiaires provenant d'Israël et de Tunisie au cours de gestion des plages de nidification des tortues marines. Le cours a eu lieu à Lara (Chypre), du 28 juillet au 8 août 1995.
96. Le CAR/ASP a reçu le projet de rapport concernant l'étude de faisabilité sur la création d'aires protégées dans huit sites marins et côtiers de l'Algérie. Cette étude a pour principal objectif de proposer des mesures visant à améliorer la protection de ces sites et à évaluer, si nécessaire, l'extension de réserves et parcs naturels existants.
97. Suite à une demande du point focal national italien, le CAR/ASP a appuyé et participé à une mission sur le terrain à l'île de Galite, du 18 au 22 août 1995. Il a été publié un rapport préliminaire qui souligne trois grandes menaces

identifiées. Le rapport préconise également des mesures pour renforcer et améliorer la gestion de la réserve marine.

98. Le CAR/ASP organise actuellement, avec le Secrétariat de la Convention de Berne, une réunion d'experts sur les espèces en voie d'extinction en Méditerranée. Les principaux résultats attendus de cette réunion sont: i) une liste des espèces en voie d'extinction ou menacées; ii) une liste des espèces dont l'exploitation est réglementée. Ces listes seront proposées pour adoption comme annexes au nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.
99. Dans le cadre de ses activités de formation, le CAR/ASP organise les trois sessions de formation ci-après:
 - session de formation sur la végétation marine (Tunis, 30 octobre - 4 novembre 1995);
 - session de formation à la gestion des aires protégées (Réserve marine de Miramare, Italie, 4-9 décembre 1995).

Accord concernant la conservation des cétacés en mer Méditerranée et en mer Noire

100. Une réunion concernant l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Méditerranée et de la mer Noire s'est tenue à Monaco du 26 au 30 septembre 1995. L'accord est destiné à servir de cadre juridique international pour la conservation des cétacés des eaux maritimes de la mer Méditerranée et de la mer Noire, et de servir de base à une action complète et concertée entre les Etats concernés.
101. La préparation de cet accord a été entreprise par le PNUE et le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CEM), en étroite coopération et consultation avec le PAM.
102. En vue de coordonner les activités, une réunion de consultation conjointe concernant la conservation des cétacés de la mer Méditerranée et de la mer Noire a été accueillie par le PAM à Athènes, les 26 et 27 octobre 1992 (Doc. UNEP(OCA)/MED WG.36/6). La réunion conjointe a adopté des propositions concernant les mécanismes de coopération et de coordination entre le CAR/ASP-PAM et le Secrétariat de la Convention CEM.
103. Lors de la réunion de Monaco (septembre 1995), il n'a pas été possible de dégager un accord général sur l'ensemble du texte de l'accord, et la signature a donc été reportée à une date ultérieure. Les principaux points demeurés en suspens sont le champ d'application géographique et l'adhésion d'autres pays non riverains de la mer Méditerranée ou de la mer Noire.
104. Cependant, les participants ont convenu de l'utilisation des structures existantes pour l'application de l'accord. Il a été proposé que la fonction de secrétariat soit assumée par le Secrétariat de la Convention CME. Deux unités de coordination seront créées au sein des organes existants (l'une pour la sous-région méditerranéenne par le biais du PAM et l'autre pour la mer Noire qui pourrait être rattachée à la Convention relative à la protection de la

mer Noire contre la pollution.

105. Le Secrétariat est d'avis que la coopération et la coordination indispensables doivent être assumées par le PAM et le Secrétariat de la Convention CME pour éviter ou réduire au minimum le recoupement des travaux.

**STATUS OF TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE MEDITERRANEAN SEA
AGAINST POLLUTION
STATUS AS AT
4th OCTOBER 1995**

	U.S. \$
<u>INCOME:</u>	
Balance available as at 01.01.1994	818,759
Contributions received in 1994/95	11,893,408
Interest accrued in 1994/95	198,214
A. TOTAL INCOME OF TRUST FUND AS AT 04/10/95	12,910,382
<u>COMMITMENTS:</u>	
1994/95 allocation issued by the Executive Director	
<u>APPROVED COMMITMENTS:</u>	
Approved commitments for 1994/95	10,926,027
* Approved provisions for programme support costs for 1994/95	1,187,853
B. TOTAL APPROVED 1994/95 COMMITMENTS/PROVISIONS	12,113,880
C. BALANCE AVAILABLE (A-B)	796,502
<u>PROPOSED COMMITMENTS:</u>	
Proposed commitments for 1994/95	6,289
Proposed provisions for programme support costs for 1994/95	820
D. TOTAL PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS AS AT 04/10/95	7,109
E. TOTAL APPROVED/PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS (B+D)	12,120,988
F. SURPLUS/(DEFICIT) OF TRUST FUND (A-E)	789,394

* The 13% programme support cost is not charged on US\$ 1,788,700 being revolving fund approved by the 9th COP.

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION
Status of Contributions as at 30 September 1995
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1994	Adjustments for prior years	Pledges for 1995	Collections during 1994 for 1994 and ful. years	Collections during 1995 for prior years	Collections in 1995 for 1995 & ful. years	Unpaid pledges for prior years	Unpaid pledges for 1995
Albania	5,525.00	0.00	2,830	0	0	0	5,525	2,830
Algeria	0.00	0.00	42,446	0	0	0	0	42,446
Bosnia Herzegovina	12,128.00	0.00	12,128	0	0	0	12,128	12,128
Croatia	0.00	0.00	39,212	0	0	0	0	39,212
Cyprus	0.00	0.00	5,660	0	0	5,660	0	0
Egypt	19,808.00	0.00	19,808	0	19,808	19,808	0	0
France	0.00	0.00	1,534,937	0	0	1,534,937	0	0
Greece	0.00	0.00	113,594	136,406	0	0	0	(22,812)
Israel	0.00	0.00	59,425	0	0	59,425	0	0
Italy	3,559,933.00	0.00	1,268,132	0	3,559,933	1,268,132	0	0
Lebanon	0.00	0.00	2,830	0	0	0	0	2,830
Libyan Arab Jamahiriya	336,920.00	0.00	79,637	0	0	0	336,920	79,637
Malta	0.00	0.00	2,830	2,830	0	2,830	0	(2,830)
Morocco	0.00	0.00	2,830	0	0	2,830	0	0
Morocco	0.00	0.00	11,319	0	0	0	0	11,319
Slovenia	27,085.00	0.00	27,085	0	27,085	0	0	27,085
Spain	0.00	0.00	605,971	0	0	605,971	0	0
Syrian Arab Republic	11,319.00	0.00	11,319	0	0	0	11,319	11,319
Tunisia	60.00	0.00	8,489	0	60	8,429	0	60
Turkey	0.00	0.00	90,956	0	0	90,956	0	0
Yugoslavia	469,975.00	0.00	0	0	0	0	469,975	0
European Commission	0.00	0.00	101,063	0	0	101,063	0	0
Total	4,442,753.00	0.00	4,042,501	139,236	3,606,886	3,700,041	835,867	203,224
EC Voluntary Contribution	0.00	0.00	568,984	0	0	0	0	568,984
Total	4,442,753.00	0.00	4,611,485	139,236	3,606,886	3,700,041	835,867	772,208

Total collections during 1995 as at 30 September 1995: USD 7,306,927.00.

ANNEX III

**CALENDAR OF MEETINGS
ORGANISED WITHIN THE FRAMEWORK
OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
AS AT 1 OCTOBER 1995**

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1995</u>			
Second Meeting of the Steering Committee for the Fuka CAMP project (Egypt)	17-18 January Cairo	UNEP-MEDU (EGYPT)	L. Chabason* I. Dharat*	Mission Report by MEDU
Meeting of the Bureau (BUR/46)	30-31 January Paris	UNEP-MEDU (FRANCE)	L. Chabason* I. Dharat*	UNEP/BUR/ 46/3
Meeting of Legal and Technical Experts to examine Amendments to the Barcelona Convention and its related Protocols and the Mediterranean Action Plan (MAP)	7-11 February Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Chabason* L. Jetic*	UNEP(OCA)/ MED WG.82/4
Workshop for Decision Makers (Albania)	13-15 February Albania	REMPEC	J-C Sainlos* D. Domovic*	Issued by REMPEC
Training on the job on Methodology for the Development of the Project on Coastline Changes in Albania in CAMP Albania	6-11 March Palermo	RAC/ERS	M. Raimondi	Issued by RAC/ERS
Training Course on Soil Erosion and Desertification Monitoring and Mapping in CAMP "Fuka"	11-25 March Matrouh Egypt	PAP/RAC	I. Trumbic	Issued by PAP/RAC
National Training Courses on Oil Pollution Response (Cyprus/ Egypt/Israel)	12-17 March Cyprus 19-23 March Egypt 26-30 March Israel	REMPEC/EU	D. Domovic*	Issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Second Meeting of the Task Team on Implications of Climatic Changes on Albanian Coast	21-23 March Tirana	UNEP-MEDU	L. Jettic*	UNEP(OCA)/ MED WG.94/2
Consultation Workshop on Biomonitoring	24-25 March Malta	ICoD/FAO (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	Issued by ICoD
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-economic Committee	3-8 April Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason L. Jettic I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.89/12
Training session: "Accueil du Public dans les ASP"	10-15 April Hyeres France	SPA/RAC (FRANCE)	M. Saied* C. Rais*	Issued by SPA/RAC
Fourth Meeting of the Steering Committee for Eastern Mediterranean Subregional Agreement	11-13 April Jerusalem	REMPEC	J-C Sainlos* D. Domovic*	Issued by REMPEC
Workshop "Application of Remote Sensing over the Mediterranean Sea"	20-22 April Palermo	RAC/ERS SOS, UK (ESRIN JRC ISPRA)	M. Raimondi	Issued by SOS
Meeting of Legal and Technical Experts to examine Amendments to the Land-based Sources Protocol	4-6 May Siracusa	UNEP-MEDU (ITALY)	L. Chabason* L. Jettic* F.S. Civilli*	UNEP(OCA)/ MED WG.92/4
Review Meeting on the Fungicide Pilot Survey	11-13 May Milano	FAO/IAEA (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ MIL/2

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Consultation Meeting for the Implementation of the RAC/ERS Intervention in SFAX CAMP	14-16 May	RAC/ERS	M. Viel	Mission Report by RAC/ERS
Second Phase of the Training Course on GIS in CAMP "Fuka"	25 May-10 Apr. Matrouh Egypt	PAP/RAC	I. Trumbic	Issued by PAP/RAC
Ninth Ordinary Meeting of the Contracting Parties- Conference of Plenipotentiaries for the Revision of MAP Instruments	5-8 June Barcelona 9-10 June Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Chabason*	UNEP(OCA)/ MED IG.5/16 UNEP(OCA)/ MED IG.6/7
Sub-regional Joint Training Course on Oil Pollution Response (Cyprus/Egypt/Israel)	11-16 June Israel	REMPEC	J.C. Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Training Course on "Remote Sensing and Natural Resources Assessment" in CAMP Fuka	3-26 June	RAC/ERS (EGYPT)	S. Carnemolla*	Issued by RAC/ERS
Expert Meeting on Guidelines for Carrying Capacity Assessment for Tourism	23 June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Training Session on the Conservation of Marine Turtle	24-29 July Dalyan (Turkey)	SPA/RAC	M. Barbieri*	to be issued by SPA/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Training Session on the Management of Marine Turtle Nesting Beaches	28 Jul.-3 Aug. Lara- (Cyprus)	SPA/RAC (CYPRUS)	M. Barbieri*	to be issued by SPA/RAC
Meeting of BP Co-ordination and Synthesis Committee	August Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass	to be issued by BP/RAC
IOC/UNEP/WHO/FAO Training Course on Toxin Chemistry and Toxicology related to Harmful Algas	4-11 Sept. Trieste	IOC (FAO/UNEP-MEDU)	H. Ravn*	to be issued by IOC
Third Meeting of Task Team on Climatic Changes for Fuka-Matrouh	12-14 Sept. Alexandria	UNEP-MEDU	L. Jettic*	UNEP(OCA)/MED WG.97/3
ICoD/FAO/UNEP Training Course on Applications of Ecotoxicology in the Mediterranean	12-22 Sept. Genoa	ICoD (FAO/UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by ICoD
2nd National Training Course and Intercalibration Exercise in Microbiological Methods for Marine Pollution Monitoring	17-22 Sept. Rabat	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis*	to be issued by WHO
Presentation and Consultation Meeting on Fuka-Matrouh CAMP	18-20 Sept. Matrouh	UNEP-MEDU	I. Dharat*	UNEP(OCA)/MED WG.96/2
National Training Course on Determination of Microbiological Pollution	18-23 Sept. Rabat	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis*	to be issued by WHO

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
National Workshop in Libya	23-25 Sept. Tripoli	REMPEC (LIBYA)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Meeting of MEDU and RAC Directors	25-27 Sept. Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.101/2
National Workshop on Guidelines for ICAM	September Jerusalem	PAP/RAC	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Regional Training Course on Oil Pollution Response MEDIPOL 95	6-14 October Istanbul	REMPEC (TURKEY)	J.C. Sainlos* D. Domovic* S. Micallef*	to be issued by REMPEC
Joint Exercise between Cyprus/Egypt/Israel	22-25 October Egypt Cyprus Israel	REMPEC	J.C. Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Third Training Session on the Mediterranean Marine Vegetation	30 Oct.-4 Nov. Tunis	SPA/RAC	M. Saied C. Rais	to be issued by SPA/RAC
GIS Training Course for National Experts	October Cyprus	PAP/RAC	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Presentation of Intermediate Results of the RAC/ERS Intervention in the Albania CAMP	Last week of October 1995 Tirana (tentative)	RAC/ERS	M. Raimondi*	to be issued by RAC/ERS
National Training Course on the Application of EIA	October Damascus	PAP/RAC	A. Baric	to be issued by PAP/RAC
Regional Workshop on Siting of the Aquaculture (EAM Network)	1-4 November Iraklion (Greece)	PAP/RAC	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Fifth Steering Committee Meeting for Eastern Mediterranean	6-8 November Brussels	CEC/REMPEC	J.C. Sainlos D. Domovic	to be issued by REMPEC
Third Sub-regional Workshop on the Monitoring of Chemical Contaminants in Marine Biota for Trends	6-9 November Alexandria	FAO (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Meeting of the Bureau (BUR/47)	9-10 November Rabat	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Third Meeting of Task Team on Climatic Changes for Albania	21-23 Nov. Durrës	UNEP-MEDU	L. Jettic*	to be issued by MEDU
Meeting of Experts on Mediterranean Endangered Species	22-25 Nov. Montpellier	SPA/RAC	C. Rais*	to be issued by SPA/RAC
National Training Course on Determination of Microbiological Pollution	23-28 Nov. Split (tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis*	to be issued by WHO
Training Course on the Application of Integrated Approach to Water Resources Management	27 Nov.-2 Dec. Valetta	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	J. Margeta	to be issued by PAP/RAC
Consultation on Microbiological Monitoring of Recreational and Shellfish-growing Waters	29 Nov.-2 Dec. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis	to be used by WHO
Evaluation of the LBS Survey	November (tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis	to be issued by WHO

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Regional Training Course on Solid Waste Management	November Tel Aviv	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi	to be issued by PAP/RAC
National Training Course on the Application of EIA	November Tirana	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	to be issued by PAP/RAC
Regional Training Course on Reuse of Urban Waste Waters	November to be decided	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi	to be issued by PAP/RAC
Regional Training Course on Crisis Management	November (tentative) Malta	REMPEC	J-C Sainlos D. Domovic S. Micallef	to be issued by REMPEC
First Technical/Policy mission for the launching of the CAMP Morocco	November (tentative)	UNEP-MEDU RACs	F.S. Civili	to be issued by MEDU
Training Session on the Management of Marine and Coastal SPA	4-9 December Trieste	SPA/RAC	N. Saied* M. Barbieri*	to be issued by SPA/RAC
Training Course on Handling, Processing Interpretation and Presentation of Mediterranean Marine Pollution Data	11-16 Dec. Trieste	UNIVERSITY OF TRIESTE/ UNEP-MEDU	F.S. Civili* A. Aksei*	to be issued by MEDU
3rd National Training Course and Intercalibration Exercise in Microbiological Methods for Marine Pollution Monitoring	11-16 Dec. Athens (tentative)	WHO UNEP-MEDU	G. Kamizoulis	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop to present Guidelines for Monitoring of Erosion Processes	December Malaga	PAP/RAC (ICONA) ✓ (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Presentation of Final Results of CAMP Rhodes (closing of the project)	Dec. 1995 Jan. 1996 Rhodes (tentative)	UNEP-MEDU	I. Dharat*	to be issued by MEDU
National Training course on Application of Environmental Sound Approach to Planning and Development of Tourism	December Cairo	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Evaluation of the LBS Survey	December Athens (tentative)*	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis	to be issued by MEDU
	<u>1996</u>			
Seminar on Systemic and Prospective Methodologies and Tools in the Mediterranean Basin	February Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Meeting of Experts on LBS	4-5 March Siracusa	UNEP-MEDU (ITALY)	L. Jettic* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on LBS	7-8 March Siracusa	UNEP-MEDU (ITALY)	L. Jettic* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Meeting of MEDPOL Coordinators	18-22 March Athens	UNEP-MEDU	L. Jettic F.S. Civili	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau (BUR/48)	March/April (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Experts on Hazardous Wastes	16-17 April Izmir	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on Hazardous Wastes	19-20 April Izmir	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of Mediterranean Experts on Coastal Management, including Land Policies	April Santorini (tentative)	UNEP-MEDU (GREECE)	L. Chabason* G. Kamizoulis*	to be issued by MEDU
Meeting of MAP National Focal Points	6-10 May Athens (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jettic I. Dharat	to be issued by MEDU
Extraordinary Meeting of the Contracting Parties	24-28 June Montpellier (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason* L. Jettic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
First Meeting of the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD)	1-3 July Montpellier (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Final Presentation Conference for Fuka-Matrouh CAMP	Sept/Oct. Matrouh (tentative)	UNEP-MEDU	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of Experts on Liability and Compensation	8-11 October Athens (tentative)	UNEP-MEDU	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting on Industrial Pollution	October France (tentative)	UNEP-MEDU (FRANCE)	L. Chabason* G. Kamizoulis*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Experts on the Presentation of Guidelines for the Dumping of Sewage Sludge and Dredging Spoils	Oct./Nov. Spain (tentative)	UNEP-MEDU (SPAIN)	F.S. Civili*	to be issued by MEDU*
Meeting of the Bureau (BUR/49)	Oct./Nov. (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	to be issued by MEDU
National Training Course on GIS in Coastal Zone Management	November Split	PAP/RAC	T. Radelja	to be issued by PAP/RAC

310HP95

ANNEXE IV

**RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**



CENTRE D'INITIATIVES POUR LA PRODUCTION PROPRE (Barcelone)

PRÉAMBULE

Le gouvernement espagnol a approuvé au mois de février 1995, un *Plan National de Déchets Dangereux (PNRP)*, pour une période de cinq ans, 1995 - 2000, qui englobe, et même dans certains cas complète, les plans et programmes de gestion des déchets dangereux qui sont générés dans les communautés autonomes qui conforment le pays. Le gouvernement autonome de la Catalogne a approuvé, quant à lui, un programme de *Gestion des Déchets Spéciaux*.

Le Ministère espagnol des Travaux Publics, des Transports et de l'Environnement et le Ministère de l'Environnement du gouvernement autonome catalan ont souscrit un accord qui établit les conditions de financement des actions qui seront mises sur pied pour atteindre les objectifs qui ont été marqués par le PNRP, en vue de réglementer la collaboration de ces deux organismes.

L'un des objectifs prioritaires du PNRP est de prévenir et de réduire à la source la génération de déchets, ainsi que de favoriser l'implantation des techniques plus propres et plus respectueuses avec l'environnement. A cette fin, les deux parties ont décidé d'agir de façon concertée en ce qui concerne la promotion des meilleures techniques disponibles, par moyen du *Centre d'Initiatives pour la Production Propre (CIPP)* et c'est cet objectif qui a présidé la signature d'un accord de collaboration.





Le CIPP fait partie de l'Agence des Déchets (organisme public créé par le ministère de l'Environnement du gouvernement autonome de la Catalogne). L'objet du CIPP est d'impulser la production propre. La première conséquence de la signature de la convention de collaboration est que les activités du CIPP se développeront aussi bien à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Environnement espagnol estime que le CIPP est l'organisme approprié pour promouvoir, et développer les meilleures pratiques environnementales, et les techniques les plus adéquates pour la production propre, dans les pays du bassin méditerranéen, et développer les capacités professionnelles parviennent à produire d'un façon propre. À cette fin, il a demandé à la IXe réunion des parties contractantes de la Convention de Barcelone que le CIPP devienne un *Centre d'activités régionales pour la production propre* dans la région méditerranéenne, dans le cadre du P.A.M., avec les objectifs et les fonctions suivantes.

OBJECTIFS

- Diffuser le concept de production propre, ainsi que les techniques et les pratiques permettant d'y arriver, tout comme les avantages de ce type de production pour améliorer les secteurs productifs.

- Favoriser et collaborer aux initiatives et programmes permettant de minimiser la génération des déchets industriels en général et des déchets dangereux en particulier, ainsi que la réduction de la pollution de l'environnement.

- Se constituer en point de rencontre pour les institutions, les organismes, les entreprises et les organisations non gouvernementales intéressés par les procédés, techniques et les



pratiques pour une production plus propre et plus respectueuse de l'environnement.

- Analyser la faisabilité, aussi bien du point de vue technique qu'économique, des divers choix possibles et favoriser leur transfert.

FONCTIONS

- Participer aux activités du Plan d'Actions pour la Méditerranée en qualité de *Centre d'activités régionales pour une production propre*, sous la supervision de l'Unité de Coordination.

- Réunir et systématiser l'information relative aux technologies prouvées en matière de production plus propre et en étudier leur faisabilité technique et économique.

- Élaborer un "Directoire", facilement accessible et sans frais, sur les meilleures techniques disponibles et sur les meilleures pratiques environnementales pour une production moins polluante.

- Mettre sur pied un "Forum pour l'échange d'informations et d'expériences".

- Participer, avec les centres d'échange d'informations en fonctionnement, aux divers organismes, et plus particulièrement la Banque Mondiale, le P.N.U.D., le P.N.U.E.A., la F.A.O. et l'O.M.S.

- Aider à la création d'un "réseau de collaborateurs intéressés par les technologies propres".

- Favoriser le transfert de technologies propres (particulièrement dans les pays en développement).

- Promouvoir et participer aux activités de formation sur la



production propre et à la publication de matériel approprié.

- Informer et conseiller dans les matières ayant un rapport avec la production propre.

CRITÈRES POUR LA DÉFINITION DES ACTIONS PRIORITAIRES

Le CIPP définira ses actions prioritaires de conformité avec celles établies par la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée et ses Protocoles, et par le développement du P.A.M.

Dans ce contexte, on peut avancer les actions ci-après:

- Apporter l'aide nécessaire à la définition des meilleures techniques disponibles en vue de réduire, voire de supprimer dans la mesure du possible, les rejets et les émissions, ainsi que les déchets des substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation, en particulier les composés organohalogènes.

- Identifier les meilleures techniques écologiquement rationnelles et les meilleures pratiques environnementales disponibles, et donner priorité aux aspects concernant la disponibilité, l'accessibilité, le coût et l'efficacité, plus particulièrement dans les secteurs suivants:

- production et utilisation de l'énergie
- fabrication de papier et pâte à papier
- tannerie et dérivés
- fabriques de ciment
- industries métallurgiques
- industries agro-alimentaires
- industries de produits chimiques, organiques et inorganiques



ORGANISATION ET FINANCEMENT

Les actions, en qualité de "C.A.R. pour la production propre" dans le cadre du P.A.M., devront être soumises à l'approbation d'une Commission bilatérale de suivi, composée par des représentants de l'Administration général et autonome.

Les activités du CIPP au titre de "Centre d'activités régionales" du P.A.M. devront être approuvées par la réunion des Parties contractantes de la Convention de Barcelone, sur présentation par l'Unité de coordination du P.A.M., qui coordinarason développement.

Le financement des activités ainsi agréées sera pris en charge par le gouvernement espagnol.

Les activités du centre pourront également recevoir des aides financières du P.A.M. ainsi que d'autres sources extérieures de financement.

SIÈGE DU CIPP

Le siège du CIPP est sis à Barcelone.

Adresse :

Centre d'Initiatives pour la Production Propre
Travessera de Gràcia, 56, 4t
08006 Barcelone

Téléphone : (34.3) 414.70.90
Fax : (34.3) 414.45.82
E-mail : A03227@servicom.es





RESSOURCES HUMAINES

A l'heure actuelle, l'équipe de travail du CIPP est formée par :

- 1 directeur (M. Victor Macià)**
- 5 techniciens supérieurs (2 ingénieurs chimistes, 2 ingénieurs industriels et 1 chimiste)**
- 2 secrétaires**
- 1 informaticien**

ANNEXE V

MANDAT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

ARTICLE I

Le Bureau des Parties contractantes se compose des représentants de six Parties contractantes élus par les réunions ordinaires des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs.

ARTICLE II

Les membres du Bureau remplissent les fonctions de Président, de quatre vice-présidents et de rapporteur des réunions et conférences des Parties contractantes. Le Président, ou en son absence l'un des vice-présidents désignés par lui, fait office de président du Bureau. Le Coordonnateur assiste le Bureau dans son travail et siège d'office au Bureau. Chaque membre du Bureau peut être accompagné d'un ou de plusieurs conseillers.

ARTICLE III

Les Parties contractantes représentées au Bureau conformément à l'article I restent en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Bureau à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes. Sur les six membres, un ou deux peuvent être immédiatement réélus pour un nouveau mandat afin d'assurer la continuité des travaux.

ARTICLE IV

Le Bureau tient des réunions ordinaires au moins deux fois par an, en principe pendant deux jours, et si nécessaire pour qu'il s'acquitte efficacement de ses obligations, des réunions extraordinaires, sur préavis d'un mois, sur convocation de son président ou à la demande de l'un de ses membres. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, il tient ses réunions au siège de l'Unité de coordination.

ARTICLE V

Le Bureau peut inviter toute(s) Partie(s) contractante(s) qui le demande(nt) à participer en qualité d'observateur à ses délibérations sur toute question intéressant la ou lesdites Parties.

ARTICLE VI

L'Unité de coordination, en consultation avec le président du Bureau, établit le projet d'ordre du jour de chaque réunion du Bureau, qui peut être complété ou modifié par les membres du Bureau moyennant préavis suffisant à cet effet.

ARTICLE VII

L'Unité de coordination prépare les documents nécessaires à la discussion des divers points de l'ordre du jour. Ces documents doivent être expédiés deux semaines avant la réunion et comportent au minimum les éléments suivants:

- ordre du jour;
- état des contributions, lettres réclamant le versement des contributions ou lettres de rappel, selon le cas;
- position des fonds engagés;
- rapports intérimaires de l'Unité de coordination et des divers Centres d'activités régionales sur les activités réalisées;
- recommandations sur des questions spécifiques;
- relevé des principaux événements internationaux et nationaux qui contribuent à une meilleure connaissance des évolutions intervenant dans la région en matière d'environnement et de développement durable et qui sont susceptibles de fournir une base plus solide à la prise de décisions.

ARTICLE VIII

Le Bureau fournit à l'Unité de coordination des indications sur le budget et le programme du PAM pour la période biennale suivante.

ARTICLE IX

Le Bureau examine le projet de programme de travail et le projet de budget établis par l'Unité de coordination pour la période biennale suivante à la lumière des propositions de la structure institutionnelle du PAM. Le Directeur exécutif du PNUE transmet les observations et recommandations du Bureau aux réunions des Parties contractantes, en tenant compte de l'intérêt général et des priorités du Plan d'action pour la Méditerranée.

ARTICLE X

Le Bureau examine l'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action, de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs. Il surveille l'application des décisions et orientations arrêtées par les réunions des Parties contractantes. Le Bureau supervise le travail de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales (CAR) dans la mise en oeuvre du programme et la gestion du budget adoptés par les réunions des Parties contractantes, dans le cadre des ressources disponibles et des priorités établies.

ARTICLE XI

Dans les intervalles compris entre les réunions des Parties contractantes, le Bureau peut examiner les relations avec les plans d'action régionaux similaires, les institutions financières et programmes internationaux et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. En coopération avec l'Unité de coordination, le Bureau peut soumettre aux réunions des Parties contractantes des propositions de politique générale concernant ces relations.

ARTICLE XII

Le Bureau, lors de ses réunions ou par correspondance avec l'Unité de coordination, décide de l'intervention du Plan d'action pour la Méditerranée en cas de situation critique qui n'est pas visée par le protocole relatif aux situations critiques et prend des mesures d'urgence, dans les limites des fonctions et ressources financières du Plan d'action pour la Méditerranée, pour faire face aux événements appelant une action immédiate.

ARTICLE XIII

Les rapports et recommandations du Bureau rédigés par le rapporteur sont distribués dès que possible, mais au plus tard dans les deux mois suivant la réunion, aux points focaux des Parties contractantes.

ARTICLE XIV

Le Bureau examine toutes questions que les réunions des Parties contractantes peuvent décider de lui confier et donne son avis à ce sujet.

Note:

Ce texte a été approuvé par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes tenue à Barcelone les 5-8 juin 1995

ANNEXE VI

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS
(31 juillet 1995)

	Convention ^{1/}		Dumping ^{2/}		Emergency ^{3/}		Land-based Sources ^{4/}		Specially Prot. Areas ^{5/}		Offshore ^{6/}	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Albania	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	-
Algeria	-	16.2.81/AC	-	16.3.81/AC	-	16.3.81/AC	-	2.5.83/AC	-	16.5.85/AC	-	-
Bosnia & Herz/vina	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	-
Croatia *	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	14.10.94	-
Cyprus	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	17.5.80	28.6.88/AC	-	28.6.88/AC	14.10.94	-
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	12.8.81/AP	17.5.80	7.10.83/AP	30.3.83	30.6.84/AP	-	-
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AC	-	18.5.83/AC	16.2.83	8.7.83	-	-
France	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	17.5.80	13.7.82/AP-R	3.4.82	2.9.86/AP-R	-	-
Greece	16.2.76	3.1.79	11.2.77	3.1.79	16.2.76	3.1.79	17.5.80	26.1.87	3.4.82	26.1.87	14.10.94	-
Israel	16.2.76	3.3.78	16.2.76	1.3.84	16.2.76	3.3.78	17.5.80	21.2.91	3.4.82	28.10.87	14.10.94	-
Italy	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	17.5.80	4.7.85	3.4.82	4.7.85	14.10.94	-
Lebanon *	16.2.76	8.11.77/AC	16.2.76	8.11.77/AC	16.2.76	8.11.77/AC	17.5.80	1994/AC	-	1994/AC	-	-
Libya	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	17.5.80	6.6.89/AP	-	6.6.89/AP	-	-
Malta	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	17.5.80	2.3.89	3.4.82	11.1.88	14.10.94	-
Monaco	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	17.5.80	12.1.83	3.4.82	29.5.89/R	14.10.94	-
Morocco	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	17.5.80	9.2.87	2.4.83	22.6.90	-	-

	Convention ^{1/}		Dumping ^{2/}		Emergency ^{3/}		Land-based Sources ^{4/}		Specially Prot. Areas ^{5/}		Offshore ^{6/}	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Slovenia	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	-
Spain	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	17.5.80	6.6.84	3.4.82	22.12.87	14.10.94	-
Syria	-	26.12.78/AC-R	-	26.12.78/AC	-	26.12.78/AC	-	1.12.93/AC	-	11.9.92/AC	-	-
Tunisia	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	17.5.80	29.10.81	3.4.82	26.5.83/R	14.10.94	-
Turkey	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	-	21.2.83/AC	-	6.11.86/AC-R	-	-

Dans l'attente de la confirmation de l'Etat dépositaire (Espagne)

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone) 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
 - 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
 - 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
concerning
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
 - 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
 - 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
 - 6/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental,
du fond de la mer et de son sous-sol
Adopté (Madrid) 14 octobre 1994
Entré en vigueur:
- Adhésion: AD Approbation: AP Réserve: R**

ANNEXE VII

PROJET DE MANDAT

COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CMDD)

TABLE DES MATIERES

- I. **POSTULATS, OBJECTIFS ET CONTRAINTES**
- II. **MANDAT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**
 - A. Statut et objet de la Commission
 - B. Fonctions
 - C. Composition
 - D. Groupe consultatif de haut niveau
 - E. Observateurs
 - F. Réunions de la Commission et responsabilités du Secrétariat
 - G. Relations avec la Commission du développement durable des Nations Unies
 - H. Relations avec les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales.

COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CMDD)

I. Postulats, objectifs et contraintes

1. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, 3-14 juin 1992) a adopté des décisions très importantes notamment Action 21 qui est considérée comme un cadre fondamental et un guide devant servir à la communauté mondiale à traiter des problèmes de l'environnement d'une manière intégrée, globale et équilibrée au profit des générations présentes et futures.
2. Le chapitre 38 d'Action 21 intitulé "Arrangements institutionnels internationaux" contient un ensemble de recommandations importantes sur les arrangements institutionnels destinés au suivi de la Conférence, en particulier la création d'une Commission de développement durable de haut niveau
3. A sa quarante-septième session (sept. - déc 1992), l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport de la CNUED et décidé, par sa résolution 47/90, de créer notamment une Commission des Nations Unies du développement durable au titre de commission technique du Conseil économique et social, afin d'assurer le suivi effectif de la Conférence de la CNUED, de renforcer la coopération internationale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale pour l'intégration des questions de l'environnement et du développement et pour l'examen des progrès de la mise en oeuvre d'Action 21 aux niveaux national, régional et international, en vue de réaliser le développement durable dans tous les pays.
4. Le chapitre 38 d'Action 21 a confirmé le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'orientation générale des efforts poursuivis dans ce cadre, et souligné aussi que la coopération régionale et sous-régionale serait l'un des aboutissements importants de la Conférence, notamment en promouvant à ces deux niveaux la capacité de réaliser et favoriser l'intégration des préoccupations écologiques dans les politiques de développement et en aidant les gouvernements à engager des actions coordonnées pour régler les questions d'importance régionale en matière d'environnement.
5. Se fondant sur les considérations qui précèdent, la Conférence ministérielle "MED 21" sur le développement durable en Méditerranée, qui s'est tenue à Tunis le 1er novembre 1994, a rassemblé les Etats riverains de la Méditerranée, la Communauté européenne et plusieurs organisations internationales, déterminés à renforcer la solidarité et le partenariat dans la région et à appliquer pleinement et scrupuleusement au niveau de la Méditerranée les recommandations de la CNUED. La Conférence a décidé, à titre initial, d'élaborer une stratégie méditerranéenne comportant des objectifs et un calendrier d'actions, dans le cadre d'un programme Action MED 21 et des priorités fixées par les Parties contractantes, et, cela étant, elle est convenue du principe de la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) afin de surveiller et examiner la mise en oeuvre de cette stratégie.
6. En notant que les enseignements des vingt années passées de coopération dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) avaient montré que le Programme d'aménagement côtier (PAC) de ce dernier était la démonstration pratique d'un programme de développement écologiquement rationnel dans la région méditerranéenne, la Conférence de Tunis, par ses résultats, et notamment par le programme Action MED 21, fournit une occasion majeure de

renforcer cette tendance grâce à l'intégration de considérations d'environnement-développement dans une stratégie méditerranéenne comportant des objectifs et un calendrier d'actions afin de contribuer au développement durable dans la région méditerranéenne.

7. Pour amorcer ce processus, la Conférence a invité le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) à formuler des suggestions concrètes sur le mandat de la Commission, en ayant à l'esprit les activités et le mandat d'autres organisations intergouvernementales et régionales, notamment le rôle important de la Communauté européenne pour la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne par le biais de ses divers programmes en matière d'environnement et de développement.
8. Ce qui suit est un projet de proposition concernant le mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). La proposition repose sur **deux postulats**, à savoir que la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, juin 1995) **approuvera** la recommandation de la Conférence de Tunis en vue de la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable dans le cadre du PAM, et qu'elle **prendra note** du programme Action 21 comme outil de référence des Parties contractantes ainsi que de la Commission du développement durable proposée

II. MANDAT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A. Statut et objet de la Commission

1. Il est créé par le présent document une Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) au titre de commission technique dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE (PAM/PNUE);
2. La commission a pour objet:
 - a) **d'assurer** le suivi effectif des décisions de la réunion des Parties contractantes et des actions des Parties contractantes se rapportant au programme Action MED 21, et de formuler à ce sujet des recommandations appropriées;
 - b) **de renforcer** la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement;
 - c) **d'examiner** les progrès de la mise en oeuvre du programme Action MED 21 aux niveaux national et régional, en s'inspirant pleinement, pour ce faire, des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de tous autres aspects de la CNUED, afin de contribuer et donner plus de solidité à l'instauration du développement durable dans tous les pays méditerranéens.

B. Fonctions

3. La Commission remplit les fonctions ci-après:
 - a) **surveiller** les progrès de la mise en oeuvre d'une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée, en tenant compte des résolutions de la Conférence de Tunis, du contexte du programme Action MED 21 ainsi que d'autres activités du PAM, de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs;
 - b) **considérer et passer en revue** les informations communiquées par les Parties contractantes, conformément à l'article 20 de la Convention de Barcelone, y compris les

communications et rapports périodiques concernant les activités qu'elles entreprennent pour mettre en oeuvre le programme Action MED 21, et les problèmes qu'elles rencontrent, tels que ceux liés à l'intégration de l'environnement dans les politiques régionales, le développement des capacités, les ressources financières, les transferts de technologie et autres questions pertinentes en matière d'environnement et de développement;

- c) **examiner** à intervalles réguliers la pertinence du financement et des mécanismes, y compris les efforts déployés pour atteindre les objectifs convenus du chapitre 33 du programme Action MED 21, et autres visées, s'il y a lieu;
 - d) **considérer** le cas échéant, les informations concernant les progrès accomplis dans l'application des conventions pertinentes sur l'environnement que les conférences ou les Parties pourraient porter à sa connaissance;
 - e) **identifier** les technologies et connaissances de nature novatrice en vue du développement durable dans la région méditerranéenne et fournir des conseils sur les divers moyens de les utiliser plus efficacement et d'en faciliter les échanges entre les Parties contractantes;
 - f) **fournir** des rapports et recommandations appropriées aux réunions des Parties contractantes, par l'entremise du Secrétariat du PAM, sur la base d'une analyse détaillée des rapports et questions relatives à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale portant sur le programme Action MED 21,
 - g) **entreprendre** un bilan stratégique sur cinq ans et une évaluation de la mise en oeuvre par les Parties contractantes de la stratégie régionale pour le programme Action MED 21, des décisions des Parties contractantes et des actions menées par celles-ci en matière de développement durable de la région méditerranéenne, et proposer à ce sujet des recommandations pertinentes; le premier bilan stratégique devrait être entrepris pour l'an 2000 à un niveau élevé de représentation (participation ministérielle), dans le but de se forger une vue d'ensemble intégrée de la mise en oeuvre de la stratégie régionale pour le programme Action MED 21, d'examiner les questions politiques qui en découlent et de communiquer l'élan politique voulu. La Commission devra exploiter au mieux les principaux résultats obtenus par l'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement;
 - h) **assumer** toutes autres fonctions jugées opportunes pour servir les fins de la Convention de Barcelone du PAM et du programme Action MED 21;
4. Le règlement intérieur de la Commission est celui des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

C. Composition

5. La Commission se compose de représentants de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Ces représentants devraient être d'un haut niveau, à raison de deux par Partie contractante, assurant ainsi la participation interdisciplinaire des organes ministériels compétents des Parties contractantes (comme les ministères de l'environnement, de l'économie, du développement, des finances, de l'énergie, etc.).

D. Groupe consultatif de haut niveau

6. La Commission, chaque fois qu'elle le juge opportun, met en place un groupe consultatif de haut

niveau se composant de personnalités éminentes désignées à titre personnel pour conseiller la Commission sur les divers aspects de ses travaux, notamment sur la mise en oeuvre et l'évaluation de la stratégie régionale de développement durable dans la région méditerranéenne.

E. Observateurs

7. Conformément à la pratique consacrée du PAM, tout Etat membre des Nations Unies, méditerranéen ou non, et toute organisation gouvernementale ou non gouvernementale internationale dont les activités ont trait aux fonctions de la Commission, peut participer aux travaux de la Commission en qualité d'observateur. Ces observateurs peuvent contribuer, dans les limites de leurs compétences, aux délibérations de la Commission, mais sans droit de vote.

F. Réunions de la Commission et responsabilités du Secrétariat

8. La Commission méditerranéenne du développement durable se réunit ordinairement tous les deux ans pendant une semaine au siège de l'Unité de coordination du PAM, sous réserve de la convocation de ses réunions en d'autres lieux de la Méditerranée sur recommandation des réunions de la Commission.
9. A l'ouverture de chaque session, la Commission élit un président, deux vice-présidents et un rapporteur, sur la base du principe d'une répartition géographique équitable.
10. L'Unité de coordination du PAM, faisant office de secrétariat de la Commission, fournit à chaque session de la Commission un rapport détaillé contenant des informations sur les activités de mise en oeuvre de la stratégie régionale pour le programme Action MED 21 et les autres activités afférentes au développement durable recommandées par les réunions des Parties contractantes, sur les progrès accomplis et les questions qu'il y a lieu d'aborder.

G. Rapports avec la Commission des Nations Unies du développement durable

11. La Commission noue des relations avec la Commission des Nations Unies du développement durable.
12. En s'acquittant de ses fonctions, la Commission tient compte de l'expérience et de la compétence technique de la Commission des Nations Unies pour le développement durable, et elle soumet un rapport d'activité pertinent à la Commission des Nations Unies pour le développement durable, par le biais des réunions des Parties contractantes.
13. La Commission et les Parties contractantes utilisent, dans toute la mesure du possible et compte tenu des besoins particuliers des pays méditerranéens, le système existant d'établissement des rapports de la Commission des Nations Unies pour le développement durable, à des fins de rationalisation et pour éviter que les travaux ne se recourent.

H. Relations avec les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales

14. La Commission coordonne et renforce ses activités avec les institutions spécialisées compétentes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales du système des Nations Unies, y compris les institutions financières et de développement internationales, régionales et sous-régionales, notamment en ce qui concerne les projets de mise en oeuvre de la stratégie méditerranéenne pour le programme Action MED 21 et des décisions des Parties contractantes.

15. La Commission renforce le dialogue avec les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur indépendant de même que leur participation, et elle reçoit et analyse leurs contributions dans le cadre de la mise en oeuvre globale de la stratégie régionale méditerranéenne de développement durable.

